



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023 à 18 h.

Date de la convocation : le mercredi 1^{er} février 2023.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. « CCSPL » - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.**
- 2. CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DU PORT DE PLAISANCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES.**
- 3. « CLSPD » (CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE) - DÉSIGNATION DES MEMBRES.**
- 4. COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.**
- 5. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

Ces documents sont consultables au Bureau n° 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part au Secrétariat Général de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II - TRAVAUX – URBANISME - FONCIER :

- 6. AMÉNAGEMENT DU SITE DES BORMETTES (NAVAL GROUP) – PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE – OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

III – FINANCES - BUDGETS :

- 7. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2023.**

IV- QUESTIONS DIVERSES :